

Annexe 1 : tableau récapitulatif modifications apportées au projet de PCAET arrêté le 10 février 2020

Modification du PCAET	Remarques ayant motivé ces amendements ou modifications	Réponses ou modifications apportées	Personne ayant formulé les remarques	Partie concernée
Document général				
Pas de modification	Absence d'objectifs ambitieux à la hauteur des enjeux chiffrés et vérifiables pour donner un suivi et une information publique transparente	La CoVe a été plusieurs fois félicitée pour ses objectifs ambitieux. Par ailleurs, après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public conformément à la réglementation.	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Stratégie
Rajout du bilan partiel du PCET en annexe de la stratégie	Absence du bilan du précédent PCET et questionnements sur le suivi du PCAET	Un bilan qualitatif partiel du PCET a été réalisé, il est ajouté en annexe du document présentant la stratégie. Rappel des modalités d'évaluation déclinées dans le PCAET.	Comité Ecologique Comtat Ventoux / Avis n°3	Stratégie
Pas de modification	Le volet analyse, suivi et vérification doit être renforcé pour vérifier les trajectoires suivies, l'écart par rapport aux objectifs et permettre les actions correctrices en cours d'exécution. Il convient donc de prévoir : - un débat annuel au conseil de la COVE avec présentation du bilan chiffré, des écarts constatés et des mesures correctrices envisagées ; - d'ouvrir le comité de pilotage à des représentants d'associations actives sur	Le suivi et l'évaluation ont été ainsi établis dans le PCAET: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au fil de l'eau par chaque pilote d'action, ▪ Lors de la revue annuelle de chaque action, ▪ Lors de l'élaboration du bilan annuel qui fait l'objet d'une présentation en COTECH et en COPIL Le chargé de mission PCAET anime la mise en œuvre du programme et suit régulièrement son avancée en interrogeant les pilotes des actions, qui lui transmettent la valeur des indicateurs.	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Stratégie

	<p>les enjeux identifiés par le PCAET ; - de publier la synthèse de ces résultats de pilotage annuel sur le site de la COVE ».</p>	<p>Un bilan d'avancement est établi chaque année et transmis au Comité de pilotage.</p> <p>Ce suivi régulier permet de faire état de l'avancée du plan d'actions au comité de pilotage, qui décide si besoin de réorienter des actions, ou de relancer des pilotes et des partenaires, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET.</p> <p>Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public conformément à la réglementation.</p> <p>Les modalités de présentation et de communication seront éventuellement rediscutées avec la prochaine équipe d'élus suite aux élections de mars 2020.</p> <p>Pour la présence au COPIL, le FNE est actuellement invité au COPIL PCAET.</p>		
Pas de modification	<p>Nécessité pour les collectivités de s'engager fortement et rapidement et d'assurer la cohérence entre les décisions locales d'urbanisme et les diagnostics et propositions du PCAET</p>	<p>La CoVe souhaite également mettre l'accent sur les liens entre décisions locales d'urbanisme et enjeux mis en évidence par le PCAET. Ce point sera traité dans le cadre des fiches actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche action n° 16 : « Créer et animer un réseau des acteurs publics et privés de l'aménagement et de la construction durables de l'arc Comtat-Ventoux » ; 	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Plan d'actions

		<p>- Fiche action n° 30 : « Intégrer des critères bioclimatiques dans les documents d'urbanisme. »</p> <p>Par ailleurs, l'engagement de la CoVe se traduit au travers de la signature d'un CTE (Contrat de Transition Ecologique) en janvier 2020 et de l'ensemble du plan d'actions du PCAET.</p>		
Qualité de l'air				
Rajout dans l'état des lieux d'un complément sur les pesticides	Il n'est pas question d'ozone dans le PCAET, ni de pollutions liées aux pesticides, les moyens à mettre en œuvre pour réduire les pollutions manquent de précisions	<p>Ozone : la pollution atmosphérique par l'ozone concerne l'ensemble du territoire national et plus particulièrement la zone méditerranéenne dont les conditions climatiques favorisent son apparition.</p> <p>Le principal levier d'action pour contribuer à limiter la création d'ozone est la réduction des émissions des polluants primaires qui en sont à l'origine. Toutes les actions du PCAET qui permettent de réduire les consommations d'énergie conduisent à diminuer les émissions d'oxydes d'azote. Pour ce qui est des émissions de composés organiques volatils d'origine anthropique liés à certains process, leur réduction est recherchée, lorsque cela est pertinent, dans le cadre de la fiche action n°7 « Accompagner les entreprises dans la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale ».</p> <p>Toutefois, il convient de souligner que les niveaux d'ozone constatés sur le territoire de la CoVe</p>	Comité écologique Comtat Ventoux	Etat des lieux

		<p>résultent également d'émissions de polluants précurseurs venant de l'extérieur de son territoire ou de masse déjà chargées en ozone arrivant avec les vents depuis d'autres territoires.</p> <p>Pesticides : Ce point n'est effectivement pas abordé dans l'état des lieux et un complément est fait dans ce sens. En termes d'actions, la fiche action N°10 « Accompagner les agriculteurs vers l'innovation » a été ajoutée pour répondre notamment à l'enjeu de réduction et d'optimisation de l'usage des pesticides.</p>		
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

L'énergie				
Pas de modification	Absence d'objectifs, de moyens et d'indicateurs sur l'évolution de l'équipement du territoire en solaire photovoltaïque, alors qu'un potentiel considérable existe dans le Comtat et que diverses dispositions encouragent, voire imposent ce genre d'équipement sur certaines constructions ».	<p>Une étude sur le développement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics est en cours depuis septembre 2019 avec 15 communes de la CoVe. Elle vise à développer un certain nombre de centrales et à montrer l'exemple.</p> <p>Dans la fiche action fiche action n° 16 : « Créer et animer un réseau des acteurs publics et privés de l'aménagement et de la construction durables de l'arc Comtat-Ventoux », ce thème sera abordé afin de trouver des solutions pour optimiser son développement.</p>	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Plan d'actions

La vulnérabilité

Pas de modification	Absence d'objectifs et de moyens sur les points chauds (canicule) et leurs impacts sanitaires	<p>Il est effectivement important de souligner que certaines catégories de la population sont plus vulnérables au changement climatique que d'autre. Par exemple, les personnes âgées sont, avec les enfants en bas âge, la population la plus sensible aux fortes chaleurs, comme l'a montré la surmortalité observée lors de la canicule d'août 2003. Ces facteurs de vulnérabilité soulèvent deux enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La nécessité de mieux prendre en compte le confort thermique d'été dans la rénovation et la construction des EHPAD et des crèches (structures d'accueil des populations les plus sensibles aux canicules)¹.▪ L'amélioration / le maintien de l'offre d'accès aux soins et aux aides à la personne dans les secteurs déficitaires ou susceptibles de le devenir. <p>La CoVe s'est notamment engagée dans son plan d'actions sur la problématique des îlots de chaleur urbains au travers des actions :</p> <p>Fiche action n° 16 : « Créer et animer un réseau des acteurs publics et privés de l'aménagement et de la construction durables de l'arc Comtat-Ventoux. »,</p> <p>Fiche action n° 30 : « Intégrer des critères bioclimatiques dans les documents d'urbanisme ».</p>	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Plan d'actions
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------	----------------

La biodiversité

Pas de modification	Absence de volet biodiversité dans le PCAET et d'indicateurs	<p>La préservation et l'augmentation de la biodiversité sont des préoccupations majeures de la CoVe. Elles n'ont toutefois pas fait l'objet d'un axe stratégique à part entière du PCAET et d'actions dédiées car il a été préféré de les prendre en compte transversalement dans plusieurs axes opérationnels de la stratégie et dans leurs actions associées notamment les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Développer les pratiques agricoles séquestrantes,▪ Favoriser des aménagements et des constructions durables. <p>L'établissement d'indicateurs relatifs à la biodiversité et la trame verte et bleue pourra s'inscrire au travers des réflexions qui seront menées dans le cadre des fiches actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fiche action n° 16 : « Créer et animer un réseau des acteurs publics et privés de l'aménagement et de la construction durables de l'arc Comtat-Ventoux » ;- Fiche action n° 30 : « Intégrer des critères bioclimatiques dans les documents d'urbanisme ». <p>Les mesures pour préserver et accroître le couvert végétal en ville pour créer des zones d'ombre et de fraîcheur sont prévues dans l'action n°9</p>	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Plan d'actions
---------------------	--------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------	----------------

		« végétaliser les espaces urbanisés » qui correspond exactement à cet enjeu.		
11	Absence de prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l'artificialisation des sols	<p>La prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l'artificialisation des sols pourra s'inscrire au travers des actions qui seront menées dans le cadre des fiches actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche action n° 16 : « Créer et animer un réseau des acteurs publics et privés de l'aménagement et de la construction durables de l'arc Comtat-Ventoux » ; - Fiche action n° 30 : « Intégrer des critères bioclimatiques dans les documents d'urbanisme ». <p>Le SCoT approuvé le 23 janvier 2020 prévoit une réduction de 60% de la consommation foncière par rapport à la période précédente. Le zéro artificialisation nette est une tendance qui est prise en compte.</p>	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Plan d'actions
Rénovation énergétique des bâtiments				
Pas de modification	Questionnement pour atteindre les objectifs de rénovation de l'habitat et sur l'intégration du froid mais aussi de la chaleur	<p>la CoVe a choisi de se fixer des objectifs stratégiques et opérationnels ambitieux en la matière et de traduire cette ambition dans le plan d'actions, via les actions 1 à 4.</p> <p>Cette ambition converge avec celle fixée au niveau national par le gouvernement dans le cadre du plan de rénovation énergétique du bâtiment et avec l'accélération des rénovations constatée par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). En 2018, à titre d'exemple, l'ANAH a constaté une progression des aides du programme</p>	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Stratégie

		<p>Habiter Mieux à 62.345 soit 30 % de plus qu'en 2017².</p> <p>Cette ambition s'inscrit également dans le cadre de la mise en place, à partir de 2020, du Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE). Le SARE est un nouveau programme de financement, par les certificats d'économies d'énergie, des services d'accompagnement à la rénovation à destination des ménages et des professionnels. Ce dispositif (estimé au niveau national à 200 millions d'euros pour la période 2020-2024) devrait permettre de soutenir le déploiement massif d'un service d'accompagnement des particuliers et de créer une dynamique territoriale autour de la rénovation³.</p> <p>Les mesures de rénovation de l'habitat prévues intègrent bien l'amélioration du confort thermique estival.</p>		
Mobilité				
Pas de modification	Extension du réseau vélo doit s'intégrer dans une stratégie globale de transports au travers d'un PDU	CoVe est effectivement soumise à l'élaboration d'un PDU. Ce sera un sujet à aborder avec la nouvelle équipe d'élus après les élections de mars 2020.	Comité Ecologique Comtat Ventoux	Stratégie

² 2018, ANAH, « **Rapport d'activité** », 64 p.

https://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_rapports_activite/Rapport-activite-2018.pdf

³ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/service-daccompagnement-renovation-energetique-sare>